Pourquoi juges-tu ton frère?

Imprimer
Imprimer

ARTURO MARTINI, visage du fils

Lecture des Pères

Chacun doit se juger lui-même seulement et toujours se surveiller avec une grande précaution

---

Ceci me montra que le moine est l'esclave des mêmes vices pour lesquels il a l'audace de juger les autres. Chacun doit se juger lui-même seulement et toujours se surveiller avec une grande précaution, mais ne pas discuter le régime et la vie des autres, selon ce précepte de l'Apôtre : « Mais toi, pourquoi juges-tu ton frère? Qu'il reste debout ou qu'il tombe, cela regarde son maître »; et : « Ne jugez pas pour ne pas être jugés ; du jugement, en effet, dont vous aurez jugé vous serez jugés. » Outre celui que nous avons dit, il est encore dangereux de juger les autres pour un autre motif : ignorant la nécessité ou la raison qui les contraint à faire ce qui nous choque et qui, aux yeux de Dieu, est bon ou pardonnable, nous nous trouvons les avoir jugés témérairement, commettant de ce fait le grave péché d'avoir à leur propos des sentiments autres qu'il ne convient.

Jean Cassien, *Institutions* V,30,3-4